

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 16 décembre 2021



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Virgile CHASSAGNON			
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Frédéric NOEL			
Catherine ORSINI-SAILLET			Véronique MOLINARI
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI			

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Élu-e	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL			Souad HOUAMA
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Nathalie BERANGER (T)			
Sandrine CHAIX (S)		X	
Véronique GHIGLIONE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Juliette BODIN (T)			
Thibault RUCHON (S)			
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)			
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)			
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Stephen FAUVERNIER (S)			
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			
Clara ARDOUIN (S)			
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Diane IVALA-MENDOME (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Collège D : Étudiants (suite)

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Mathis MORIN (T)			
Lucie LEMPEREUR (S)			
Loona MOURENAS (T)			
Ali BOUZIANE (S)			
Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)			
Mathias THIBAUDAU			
Allan PONS (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
Hugo PREVOST (T)			Emmy MARC
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)			Yasmine TOUHAMI
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique		X
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences		X
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS ou son adjoint	Directrice de la DEFI ou son adjoint	XX	

Invités permanents (suite)

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

**La séance du 9 décembre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 16 décembre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.**

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
→ par David DECHENAUD
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU : accueil de nouveaux membres**
 - Stéphane JULIOT (personnalité extérieure)
 - Catherine ORSINI-SAILLET (collège A)

Le quorum est à 24 membres présents ou représentés.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Evolutions TMM**

Une nouvelle plateforme nationale prenant en charge dépôt des candidatures, réponses aux candidats et admissions

Un cadrage national :

- Un texte réglementaire, à paraître en 2022 cadrant la future plateforme de candidatures en M1
- Un calendrier national s'impose aux établissements d'enseignement supérieur

1) En application de la réglementation,
capacités d'accueil de M1, soumis au vote en CFVU du 16 décembre

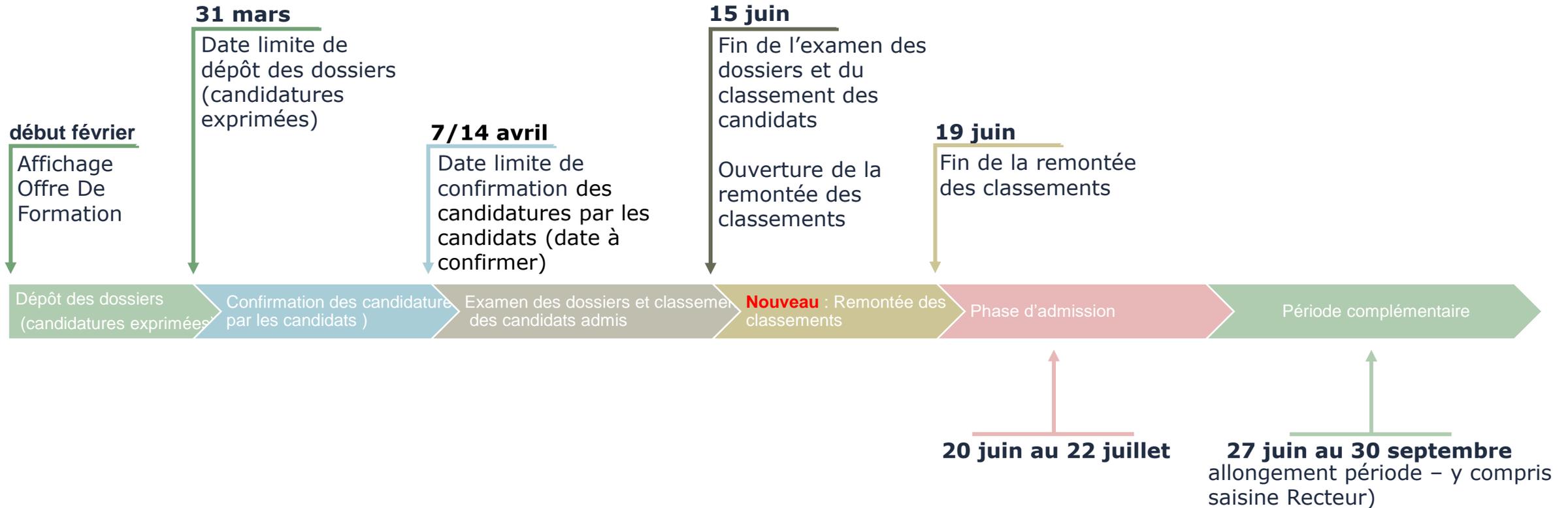
2) Sur recommandation nationale, soumis au vote de la CFVU en janvier 2022 :

- Les attendus à l'entrée en M1
- Les critères généraux d'examen des candidats
- La composition de la commission de recrutement (nombre et qualité des membres, jury d'admission, nécessite un arrêté du Président)

I- Calendrier prévisionnel : ce qui change

	Ecandidat	Nouvelle Plateforme TMM
Période de candidature	Définition des campagnes par les composantes (<i>de quelques semaines à plusieurs mois</i>) par parcours	Campagne nationale commune ; date limite dépôt fixée au 31/03/22 Confirmation des choix le 07 ou 14/04/22
Saisie d'un classement	Aucun classement effectué (admis/refusé) hormis pour les parcours utilisant une liste complémentaire.	Chaque parcours devra faire un classement qui donnera lieu à une remontée.
Fin de la phase d'admission en phase principale	Fin juin	Gestion des listes d'attente par la plateforme, fin d'admission au 22/07/2022
Période complémentaire et admission sur saisine via TMM	Note de cadrage UGA prévoyait une réponse aux campagnes complémentaires au 10 septembre et une saisine du recteur pouvant donner lieu à des admissions jusqu'au 30 octobre.	Visibilité des places vacantes (diminution des saisines ?); Période étendue jusqu'au 30 septembre (y compris suite à saisine du Recteur)

I- Calendrier prévisionnel **commun** à tous les établissements



- vote des capacités d'accueil à la CFVU du 16 décembre 2021
- vote des attendus et CGEC à la CFVU du 20 janvier 2022

II – Capacités d'accueil

- Une **capacité d'accueil globale**, par Mention et par Parcours de M1 soumise au vote de la CFVU en décembre.

- **Affichage sur la plateforme d'une capacité d'accueil spécifique**
qui concerne :

- étudiants nationaux, étudiants étrangers avec DNL, étudiants UE; en Formation Initiale et Continue (=alternant + contrat pro).
- non soumise au vote des instances

- qui ne concerne pas :**

- Les candidats résidents dans un pays adhérent à l'ECF (Campus France) non titulaires DNL (Diplôme National Licence)
- Les candidats internationaux (hors ECF) non titulaires DNL.

Cas particulier : Les candidats en reprise d'étude FC utiliseront malgré tout la plateforme avec un formulaire FC afin de les repérer.

Thierry KLEIN : Faudra-t-il classer les candidats quel que soit l'ordre de leurs choix ?

David DECHENAUD : Absolument. Nous devons apporter une réponse aux candidats en en indiquant les raisons, et nous devons les classer du premier au dernier.

Thierry KLEIN : Cela paraît impossible à faire.

David DECHENAUD : Les pratiques sont différentes d'une composante à une autre, mais beaucoup procèdent déjà à un classement avec des listes très conséquentes. Ce n'est pas forcément compliqué, mais c'est chronophage.

Thierry KLEIN : Je trouve cela impossible : si on a des centaines de candidats, on ne peut pas distinguer le 192^e du 193^e ; cela se joue sur des détails qui deviennent complètement non pertinents. En outre, nous n'aurons pas les notes du semestre 6 de licence.

David DECHENAUD : Quand la formation accueille 30 étudiants, il n'est pas évident de déterminer quelles seront les 30^e et 31^e candidatures, car cela se joue à peu de choses et a de grandes conséquences pour le candidat. Lorsqu'il y a 500 candidatures pour 30 ou 50 places, la détermination de la 300^e ou de la 301^e candidature est à relativiser car nous n'irons jamais chercher ces candidats. Le classement a un véritable enjeu pour les composantes qui ouvrent des listes complémentaires, mais lorsqu'il y a beaucoup de dossiers, ce travail de positionnement pour les derniers n'a effectivement quasiment pas d'utilité, ni pour l'équipe, ni pour l'étudiant. Florence COURTOIS m'indique que selon les dernières informations du ministère qui lui sont parvenues, il n'y aurait pas l'obligation de classer tous les candidats mais seulement ceux qui sont admis.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Proposition de motion**

La Commission Formation et Vie Universitaire du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes, réunie le 16 décembre 2021, demande à Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de reporter la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master, décidée trop tardivement et selon un calendrier inadapté, afin de dissiper les vives inquiétudes qu'elle soulève.

Si elle partage l'objectif d'une harmonisation nationale des calendriers de candidature et d'une plus grande transparence quant aux modalités d'admission, elle considère que les conditions ne sont pas réunies pour le faire en vue de la rentrée 2022-2023.

Elle rappelle que cette réforme doit se faire dans le strict respect du droit à la poursuite d'études en master, et que l'objectif de réussite des étudiants et étudiantes en master comme en licence ne peut être atteint sans un engagement résolu et ambitieux de l'État sur le plan des moyens financiers et humains.

Fabienne HANS : Les étudiants sont-ils au courant de ce nouveau calendrier pour l'année à venir ? Si non, cela va les placer dans une situation difficile.

David DECHENAUD : Nous n'avons pour l'instant pas connaissance du calendrier. Nous pouvons commencer à indiquer les délais probables sur nos plateformes d'information. Étant donné que le calendrier sera le même au niveau national, tous les étudiants seront dans la même situation quel que soit le master pour lequel ils candidatent et il y aura une grande affluence sur la période concernée.

Fabienne HANS : Exactement ; à ma connaissance ils ne sont pas au courant de ce projet de réforme pour l'année en cours.

David DECHENAUD : Je pense qu'ils sont au courant du projet de réforme, en revanche je pense que certains d'entre nous espèrent encore qu'il sera différé d'une année. C'est très inconfortable car les équipes travaillent dans la perspective de cette mise en place, mais avec une grande incertitude.

Emmy MARC : Les étudiants ne sont pas encore au courant. Nous avons vaguement conscience que quelque chose se prépare, mais même en tant qu'élus étudiants, nous n'avons pas plus d'informations que cela. Ce projet de réforme n'est pas encore passé en CNESER, donc les organisations n'ont aucune information concrètes concernant cette plateforme. Cela va changer totalement les pratiques. De plus, le calendrier va vraisemblablement se superposer avec celui de Parcoursup, ce qui va impacter l'accompagnement par les équipes des lycéens d'une part, en raison du manque de moyens humains, et des étudiants de L3 d'autre part car l'information sera traitée au dernier moment et ne sera pas forcément bien maîtrisée. Il y a donc un véritable problème de calendrier dans ce que prévoit le ministère. Selon moi, la plateforme ne résoudra pas les problèmes de désistement : à l'instar de ce que l'on

observe sur Parcoursup, cette plateforme sans hiérarchisation des candidatures va amener les candidats à formuler leurs réponses le plus tard possible dans l'espoir d'obtenir leur premier choix.

David DECHENAUD : La structuration des accompagnements dans les composantes est axée sur les cycles : en général ce ne sont pas les mêmes personnes qui s'occupent des L1 et des M1. Je pense donc que nous parviendrons à accompagner nos étudiants simultanément ; en revanche il faut que nous puissions communiquer le plus rapidement possible. Nous attendons que le ministère nous confirme sa stratégie, et pourrons communiquer des informations au début du mois de janvier 2022. Le forum des licences professionnelles et des masters se déroulera un peu tardivement, nous communiquerons donc en amont les périodes de candidatures.

Noémie DUTILLEUL : Plusieurs universités ont commencé à communiquer au sujet de la plateforme auprès de leurs étudiants. Au sein des groupes de sélection de master au niveau national, des informations non vérifiées sont diffusées et provoquent la confusion et la panique des étudiants. Nous sommes totalement favorables à cette motion.

David DECHENAUD : Nous pouvons demander à la Conférence des présidents d'université (CPU), via le réseau des vice-présidents formation, de s'assurer que les dates dont on nous fait part sont suffisamment fiables pour les communiquer. On hésite toujours entre faire suivre l'information qui n'est pas encore stabilisée et qui pourrait donc être délivrée trop tôt, et ne rien communiquer avant les consignes officielles au risque de ne pouvoir transmettre l'information que trop tardivement. Nous pourrons dès début janvier indiquer aux étudiants qu'il est probable que l'outil TMM soit utilisé pour les candidatures en master, en leur précisant les périodes prévisionnelles et en les invitant à rester vigilants quant aux futures informations que nous leur ferons parvenir.

- Délibérations -

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

➤ *Motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master*

La motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la motion relative à la mise en place de la nouvelle plateforme nationale de candidature en master.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
→ par David DECHENAUD
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 novembre 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
→ par David DECHENAUD
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Approbation des attendus de licence

Additif :

SHS – Mention Sciences de l'Éducation – Parcours préparatoire au
Professorat des Ecoles :

- ✓ Capacité d'accueil votée lors de la CFVU du 25/11/2021
- ✓ Attendus locaux présentés lors de la CFVU du 9/12/2021

- Délibérations -

Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de L1 (suite)

➤ ***Compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles***

Les compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les compléments d'information sur les attendus nationaux de la Licence 1 Sciences de l'éducation, parcours préparatoire au Professorat des écoles.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
→ par David DECHENAUD
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Approbation des capacités d'accueil des M1

Rappel des textes

- Code de l'éducation, art. L. 612-6 : les établissements fixent « *des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* ».
- Statuts UGA (EPE), art. 49 : « *la CFVU adopte les modalités d'admission et capacités d'accueil en master sur proposition des composantes* » hors CAPM.
- Ces données encadrent les recrutements et sont obligatoirement mises à disposition des candidats sur le site national « Trouver Mon Master » (TMM)

Approbation des capacités d'accueil des M1

Pour mémoire :

- Les admissions en M1 se font à hauteur des capacités d'accueil votées en CFVU, opposables aux candidats
- Sur les 3 dernières années, les inscriptions en M1 étaient inférieures de 22% en moyenne par rapport aux capacités d'accueil votées en CFVU, soit 920 places vacantes
- Constat d'une grande de disparité selon les formations

Pour l'année 2022/23 :

- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique de l'année précédente
- Les quelques évolutions sont principalement liées :
 - à la création de nouveaux parcours & mentions dans le cadre de la nouvelle accréditation
 - à l'adaptation aux capacités d'encadrement en TP / TD et d'accueil en stage

Suivi des inscriptions vs capacités d'accueil en M1

	Capacités d'accueil	Inscriptions	Places vacantes	
2019/20	4125	3134	-991	24 %
2020/21	4322	3468	-854	20 %
2021/22	4252	3328	- 924	22%
Moyennes	4233	3310	- 923	22%

Approbation des capacités d'accueil des M1 - Evolutions

Affichage sur Alfresco des remontées équipes, argumentaires parfois synthétiques et ayant donné lieu à des échanges avec la vice-présidence

Evolutions classées par type

- Evolutions liées à la création de nouveaux parcours :
 - *LEA : parcours Ressources Environnement et Société en Transition*
 - *Phitem : parcours :*
 - *Mention EEEA – parcours Electrical Engineering and Control Systems*
 - *Mention Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement – parcours Research Intensive Track in Geosciences*
 - *Santé : parcours Biohealth Engineering*
 - *STAPS: parcours Acquisition et Traitement des Données Multidimensionnelles*

Approbation des capacités d'accueil des M1 - Evolutions

- Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement et au volume de terrains de stage:
 - SHS : Mention Psychologie – parcours Neuropsychologie de l'Enfant
 - Droit : droit des libertés
- Liées à l'adaptation **aux capacités d'encadrement** :
 - Phitem : Mention Génie civil – parcours Génie civil
 - SHS : Mention psychologie clinique
- Liées au volume des terrains de stage :
 - Santé : Mention Ingénierie de la Santé – parcours Double Coursus
- **Liées à l'adéquation places réellement pourvues / compétences disponibles**
 - IM2AG : Mention Information – parcours Informatique et
Mention Mathématiques et Applications – parcours Mathématiques Générales

David DECHENAUD indique qu'une erreur a été signalée par Laurence VIANES concernant les inscriptions administratives 2021/2022 figurant dans le document mis à la disposition des membres de la CFVU : les données ont été inversées entre Lettres modernes et Lettres classiques. Cette erreur ne concerne pas les éléments soumis au vote.

Noémie DUTILLEUL : Les demandes de baisse des capacités d'accueil sont-elles soumises au vote des conseils d'UFR ?

David DECHENAUD : Statutairement, la seule obligation est de faire voter ces capacités en CFVU. En revanche, les remontées sont faites par l'intermédiaire des UFR, à l'exception de la demande de baisse de la capacité d'accueil du parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé qui nous est parvenue sans avoir été portée à la connaissance de l'UFR SHS ; l'administrateur provisoire m'a donc indiqué ne pas la soutenir. Certaines UFR décident de soumettre les capacités d'accueil au vote de leur conseil, d'autres non ; c'est variable en fonction des pratiques et des statuts de chaque UFR.

Noémie DUTILLEUL : Nous émettons une réserve quant à la baisse de 10 places du parcours Neuropsychologie de l'enfant, au regard du nombre de candidatures présentées l'année dernière et des nombreux étudiants qui n'ont pas pu suivre ce master. Au lieu de supprimer 10 places, il faudrait sans doute travailler sur la question des stages.

David DECHENAUD : Cette baisse est effectivement significative. Néanmoins, ce domaine disciplinaire est très pointu, et l'équipe pédagogique nous indique qu'elle n'arrive pas à trouver suffisamment de stages véritablement en lien avec le domaine concerné. L'UFR estime que ce constat est avéré et soutient cette demande de baisse. Par ailleurs, je suis préoccupé par le nombre de places vacantes à l'issue des campagnes : ces données vont être affichées sur TMM et révéler très

clairement le manque d'attractivité de nos formations. Sachant que nous pouvons faire évoluer nos capacités d'accueil chaque année, faut-il ajuster les capacités d'accueil au nombre d'inscriptions afin de remplir à 100 % nos objectifs, ou se fixer des objectifs que l'on n'atteint jamais ? Je trouve intéressante la démarche de l'IM²AG de baisser ses capacités à l'aune des inscriptions qui ont lieu chaque année, en envisageant la négociation de moyens supplémentaires auprès du ministère pour éventuellement augmenter le nombre de places ultérieurement. TMM2 pourrait avoir un impact car le rayonnement des candidatures sera davantage national. En France, le nombre de places disponibles en master, toutes disciplines confondues hormis peut-être le Droit et la Psychologie, est supérieur au nombre de vœux exprimés. Certaines universités n'arrivent pas remplir leurs places, quand d'autres débordent. On verra ce que TMM, harmonisé nationalement, permet en termes de circulation d'étudiants ; peut-être que cela va favoriser le remplissage des 900 places restant chaque année vacantes à l'UGA. En tous cas, c'est que l'on observe avec Parcoursup : les périodes complémentaires créent des « appels d'air » vers des étudiants qui ne sont pas de l'académie. Je souhaite que l'on vote à part la baisse de capacité d'accueil du parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé qui n'a pas été demandée par l'UFR. On peut également prévoir un vote spécifique pour le parcours Neuropsychologie de l'enfant. N'hésitez pas à exprimer vos préférences concernant les modalités de votes.

Laurence VIANES : Je suis un peu inquiète de l'inquiétude que suscitent les places vacantes. Plus la capacité d'accueil est basse, moins l'afflux a besoin d'être grand pour augmenter significativement l'effectif et plus la marge qu'on se laisse paraît énorme par rapport au nombre d'inscrits. Je serais assez inquiète que dans les petits parcours notamment de Lettres, on veuille réduire les capacités d'accueil au nombre d'étudiants actuellement accueillis.

David DECHENAUD : De toutes façons, la vice-présidence Formation ne serait pas à l'initiative de cette modification. Le risque que nous ne puissions pas accueillir tout le monde est modeste. On peut accueillir plus d'étudiants qu'on a de places, même si ce n'est pas d'une grande cohérence ; en revanche, lorsque les places sont ouvertes, on admet ceux qui se présentent. Donc fixer une capacité faible et décider de la dépasser puis l'augmenter l'année suivante est toujours possible. Le taux de pression à l'entrée de la formation, qui apparaîtra sur TMM, va montrer les disparités au sein de notre université. Si dans une discipline rare, le taux de pression est très faible partout en France, les étudiants n'en tireront pas de conclusions. Si par contre, un même parcours ou une même mention existant dans deux établissements affiche des taux de pression très contrastés, il faudra apporter des éléments d'explication afin qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation de la part des étudiants ; il s'agit effectivement d'un indicateur quantitatif et non qualitatif. C'est donc l'interprétation des taux de pression qui m'inquiète.

Laurence VIANES : Il est certain que TMM va favoriser la comparaison et la concurrence entre établissements.

Emmy MARC : Je ne comprends pas la baisse des capacités du parcours Économie des organisations en EAD, alors qu'il y avait une forte demande cette année : on réduit à 30 places alors qu'on a 69 étudiants cette année. Je m'interroge aussi à propos du parcours MEEF second degré en allemand, ouvert à Grenoble alors que l'INSPE envisageait de le transférer à Lyon.

David DECHENAUD : Cette année, le nombre d'inscrits du master MEEF Allemand est très faible. La direction de l'INSPE, conformément à ce qui figure dans son dossier d'accréditation, a envisagé à la rentrée de ne pas ouvrir cette formation, mais ne l'a finalement pas fait, faute de pouvoir trouver une proposition adaptée pour ces étudiants qui avaient été

admis. Il a été convenu que si l'on n'arrive pas à atteindre l'année prochaine le nombre minimal figurant dans le dossier d'accréditation, la formation n'ouvrira pas. Il faut sans doute que l'information soit clairement transmise aux candidats, et que l'on décide, au moment de l'étude de la phase principale et en cas de non ouverture de ce master, si les candidats peuvent choisir une autre formation (afin de ne pas attendre que la rentrée ait eu lieu). Concernant le parcours Économie des organisations en EAD, nous comprenons à la lecture du commentaire qu'il s'agit d'une formation mélangeant les publics de formation initiale (FI) et de formation continue (FC), avec une majorité de FC dont l'accompagnement est plus lourd que celui des FI. L'équipe pédagogique réduirait donc son effectif pour garantir un bon accompagnement plutôt axé apprentissage et formation tout au long de la vie.

Florence COURTOIS : Pour revenir à la question d'Emmy MARC, j'avais interrogé le chargé de mission TMM du ministère sur la possibilité de fermer un parcours proposé sur la plateforme en raison du faible nombre de candidats. Il m'a répondu qu'il était préférable d'ouvrir le parcours, et que si l'on ne souhaitait pas l'ouvrir du fait d'un nombre insuffisant de candidatures, il y aurait une interaction directe avec le rectorat académique afin de prévenir les candidats et de trouver la meilleure solution.

Emmy MARC : La justification pour le parcours Économie des organisations est donnée pour l'enseignement en présentiel, mais rien n'est indiqué pour le parcours en EAD.

David DECHENAUD : Effectivement, nous n'avons pas l'explication. Aucune capacité d'accueil des masters en EAD de la Faculté d'Économie n'avait été votée pour l'année 2021/2022.

Emmy MARC : La baisse concernant le parcours Économie du développe-

ment en EAD m'avait moins interpellée car elle est moins significative. Je trouve délicat de voter la forte baisse non justifiée pour le parcours Économie des organisations.

David DECHENAUD : Je suis d'accord avec vous. Je propose que l'on vote distinctement les capacités d'accueil des parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé (baisse non soutenue par l'UFR) et des parcours en EAD Économie des organisations et Économie du développement (absence de justification). Si vous le souhaitez, nous pouvons également voter à part le parcours Neuropsychologie de l'enfant, j'attire néanmoins votre attention sur le fait le stage est exigé pour l'exercice du métier de psychologue : le manque de stages – constaté par l'UFR, pourrait donc avoir des conséquences importantes pour les étudiants concernés.

Yasmine TOUHAMI : Serait-il possible de voter distinctement les capacités d'accueil du master Droit des libertés ?

David DECHENAUD : Oui. Ce master a été reconfiguré pour la nouvelle accréditation. Il s'agit surtout d'étudiants amenés à être sur des terrains de stage dans des organisations non gouvernementales ou des associations en lien avec la mise en pratique des libertés. Le directeur de la formation indique ne pas parvenir à trouver suffisamment de stages ; afin de ne pas envoyer les étudiants faire des stages inappropriés, il souhaite accueillir 30 étudiants et non plus 36. Si nous contraignons l'UFR à conserver les 36 places, certains étudiants auront des terrains de stage inintéressants.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

➤ *Parcours Psychologie clinique – Psychologie de la santé*

Il est décidé de procéder à des votes distincts concernant les baisses de capacités d'accueil demandées pour les parcours suivants :

- *Psychologie clinique – Psychologie de la santé*
- *Neuropsychologie de l'enfant*
- *Économie des organisations et Économie du développement* en EAD
- *Droit et histoire des droits de l'homme*

Il est décidé qu'en cas de désapprobation, la capacité d'accueil 2021/2022 du parcours concerné serait conservée pour l'année 2022/2023. Pour les parcours en enseignement à distance (EAD) dont les capacités d'accueil n'avaient pas été déterminées en 2021/2022, la désapprobation de la capacité proposée pour 2022/2023 impliquerait l'établissement d'une capacité d'accueil égale au nombre d'inscriptions administratives de 2021/2022.

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Psychologie clinique – Psychologie de la santé* de 15 places à 12 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	5
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désapprouve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Psychologie clinique – Psychologie de la santé*.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

- *Parcours Neuropsychologie de l'enfant*
- *Parcours en EAD Économie des organisations et Économie du développement*

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Neuropsychologie de l'enfant* de 25 places à 15 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Neuropsychologie de l'enfant*.

Les capacités d'accueil des parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement*, baissant respectivement de 69 inscrits à 30 places et de 36 inscrits à 30 places sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	13
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil des parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement*.

- Délibérations -

Approbation des capacités d'accueil de Master 1

- Parcours Droit et histoire des droits de l'homme
- Ensemble des capacités d'accueil restantes

La demande de baisser la capacité d'accueil du parcours *Droit et histoire des droits de l'homme* de 36 places à 30 places est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la baisse de capacité d'accueil du parcours *Droit et histoire des droits de l'homme*.

L'ensemble des capacités d'accueil restantes est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	17
Membres représentés	5
Nombre de votants	22
Voix favorables	20
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'ensemble des capacités d'accueil restantes.

David DECHENAUD fait part des informations qui viennent de lui parvenir concernant les capacités d'accueil de la Faculté d'Économie :

- L'année dernière, les capacités d'accueil en présentiel et en enseignement à distance n'étaient pas votées distinctement, ce qui explique l'absence de capacité d'accueil pour les parcours en EAD en 2021/2022.
- Des erreurs dans les cellules suivantes ont faussé les calculs :
 - I206 (affichant «²») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Gouvernance des organisations pour le développement international* était en réalité de 16
 - I202 (affichant « 11 ») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Économie des organisations* était en réalité de 82
 - I203 (affichant « 69 ») : le nombre d'inscriptions administratives 2021/2022 du parcours *Économie des organisations* en EAD était en réalité de 33
- Les données du parcours *Économie des organisations* en EAD évoluent donc de 33 inscriptions administratives en 2021/2022 (et non pas 69) à une capacité d'accueil de 30 places hors redoublants pour 2022/2023. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une demande de baisse.

David DECHENAUD indique que le résultat du vote concernant les parcours en enseignement à distance *Économie des organisations* et *Économie du développement* demeure valable, avec une capacité d'accueil fixée pour chaque parcours à 30 places. Il invite cependant les membres de la commission à indiquer s'ils souhaitent à nouveau délibérer sur ce sujet à la lumière de ces nouvelles explications. Aucun membre de la commission n'en formule la demande.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
→ par José LABARERE
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Capacités d'accueil en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022-2023 et ventilation par voie d'accès



1. Proposition d'objectifs pluriannuels d'admission à la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études de santé pour la période 2023-2027 à l'Université Grenoble Alpes

Filière	Année					Total 2023-2027	Arrêté 13/09/21
	2023	2024	2025	2026	2027		
medecine	297	230	225	225	225	1202	1150 (1090 à 1210)
pharmacie	139	110	110	110	110	579	550 (520 à 580)
maïeutique	38	38	38	38	38	190	185 (175 à 195)
odontologie	20	17	17	17	17	88	85 (80 à 90)

494 → 395

2. Proposition de capacités d'accueil en 2^{ème} année du 1^{er} cycle de MMOP à la rentrée 2022-2023

	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	110 (112)	62 (54)	22 (12)	9 (8)	203 (186)
LAS 1	30 (36)	8 (5)	2 (1)	2 (0)	42 (42)
LAS 2-3	78 (13)	34 (0)	12 (1)	6 (0)	130 (14)
Passerelles	12 (10)	6 (3)	2 (2)	- (...)	20 (15)
Total	230 (171)	110 (62)	38 (16)	17 (8)	395 (257)

Capacités : 2022-2023 (comparaison : 2021-2022 hors PACES)

David DECHENAUD : L'année dernière le principe de fongibilité des places entre LAS 1, LAS 2-3 et PASS avait été approuvé. Ce principe est-il toujours applicable ?

José LABARERE : L'année dernière, au regard du nombre de places non pourvues en Pharmacie, Maïeutique et Odontologie par les étudiants de LAS, faute de candidats, nous avons effectivement demandé de pouvoir reverser ces places sur PASS, comme l'ont d'ailleurs demandé presque toutes universités françaises. Un arrêté nous a permis de le faire. Je crains fort que nous soyons de nouveau obligés de recourir à ce genre d'arrêté.

Yasmine TOUHAMI : Lors de la précédente séance à laquelle je n'ai pu assister, il était indiqué dans le tableau des capacités d'accueil pour Parcoursup que le sous-parcours LAS, que je suppose être LAS 1, n'attirait pas les étudiants, que les chances d'intégrer une filière MMOP étaient infimes, et qu'il valait mieux qu'ils essaient en L2. Ces places ont-elles été redistribuées sur les LAS 2 et 3 ? Envisagez-vous de le faire ?

José LABARERE : Le problème est que les futurs candidats sur Parcoursup continuent à percevoir PASS comme une voie royale d'accès aux études de santé, et négligent la voie LAS alors qu'elle est stratégiquement très intéressante – même en LAS 1 car le nombre de places est beaucoup plus important par rapport au nombre de candidats. Notre position était donc de réduire les capacités d'accueil du PASS pour inciter les candidats à s'inscrire en LAS 1. À terme, il devra y avoir autant d'étudiants admis via le PASS que d'étudiants admis via les LAS.

Emmy MARC : Les élus UEG vont voter contre, en raison de la décision du ministère de baisser les capacités d'accueil de la première année de deuxième cycle, décision qui se répercute sur les capacités d'accueil qui nous sont ici soumises. Nous partons du principe qu'il faudrait beaucoup

plus de personnes formées en Médecine afin de soigner notre système de santé. Nous nous opposons à cette décision à l'échelle nationale.

David DECHENAUD : Nous ne donnons pas un avis sur le nombre de places en MMOP puisque ce dernier est fixé par arrêté (il est néanmoins possible d'exprimer son opposition à son contenu de différentes manières), mais sur la répartition de ces places entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3.

Emmy MARC : Je suis d'accord avec cette répartition mais voterai contre pour marquer mon opposition à la baisse décidée par le ministère.

- Délibérations -

Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023

La répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie pour la rentrée 2022-2023 est soumise à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	6
Nombre de votants	24
Voix favorables	16
Voix défavorables	6
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à la majorité de ses membres présents et représentés concernant la répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie pour la rentrée 2022-2023.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
→ par David DECHENAUD
- 7. Questions diverses**

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie sur :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020
- Contenu du contrôle de cohérence des RDE et MCCC de Licence, Licence professionnelle, Master et dispositions complémentaires applicables aux composantes élémentaires hors CSPM, votés en CFVU le 18 mars 2021

Présentation des RDE et MCCC

— Licences, Licences Professionnelles, Masters - CSPM

L'ensemble des RDE, MCCC et BCC (le cas échéant) des mentions de Licences, Licences Professionnelles, Masters et autres formations a été validé par les conseils de CSPM auxquels les composantes élémentaires sont rattachées.

Le pôle réglementation a relevé quelques règles dérogatoires au cadrage des RDE et MCCC votées en CFVU, détaillées ci-après.

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR ARSH :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1 option Santé	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
SHS	HISTOIRE	Histoire option Santé	3 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	L'UE option santé de ces parcours, comptant pour 5 ects par semestre, a obligé la composante à revoir le nombre de crédits de certaines autres UE.
SHS	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	Histoire de l'art et archéologie option Santé	2 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	
ALL	MUSICOLOGIE	Musicologie option Santé	1 UE (hors UE option LAS) a un nombre d'ects non multiple de 3	
ALL/SHS	PHILOSOPHIE	Philosophie option Santé	2 UE (hors UE option LAS) ont un nombre d'ects non multiple de 3	

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	tous parcours de L1 et L2	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
DEG/ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA)	Anglais-Allemand, Anglais-Arabe, Anglais-Chinois, Anglais-Espagnol, Anglais-Italien, Anglais-Japonais, Anglais-Russe	les 2 langues étudiées ont un nombre d'ects non multiple de 3 (10,5 ects par langue et par semestre)	La spécificité pédagogique de la mention Langues étrangères Appliquées (LEA) nous conduit à proposer une distribution des ECTS en décalage avec le cadrage de l'UGA. En effet, le caractère éminemment pluridisciplinaire de la formation, qui implique des enseignements fondamentaux dans deux langues à égalité (il n'y a pas de LV1 et de LV2 en LEA mais une langue A, l'anglais, à égalité en importance avec une langue B) mais également en sciences sociales (justifiés par l'objectif de formation de linguistes ne se destinant pas à l'enseignement mais à l'usage de leurs compétences linguistiques dans le monde professionnel, public ou privé), nous impose des regroupements pondérés de manière spécifique. C'est parce que nous souhaitons préserver la cohérence pédagogique de cette mention, et donc sa crédibilité auprès des étudiants et de leurs futurs employeurs, que nous demandons une telle flexibilité.

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR STAPS :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1, L2, L3	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
STS	STAPS-ENTRAINEMENT SPORTIF	Entrainement sportif LICenSE hybride	nécessité de valider chaque BCC pour valider le diplôme	<p>Cette licence a pour objectif de mener aux métiers d'entraîneur sportif, coach sportif, éducateur sportif qui sont des métiers réglementés par le Code du sport.</p> <p>Pour exercer ces métiers, l'obtention d'une carte professionnelle est donc obligatoire. L'obtention de cette carte est conditionnée par l'obtention des 10 blocs de compétences qui seront listés dans le supplément au diplôme, à partir de la fiche RNCP nationale, publiée sur France Compétences.</p> <p>On ne peut donc pas considérer indépendamment la logique de formation et la logique de certification. Donc dans ce cas, l'obtention des blocs doit valoir obtention du diplôme.</p> <p>Ce modèle, obligatoire pour les diplômes d'état, s'impose comme le plus cohérent pour les diplômes amenant à des métiers encadrés par des normes (ex. code du sport). Par ailleurs cela permet de ne pas faire d'impasse sur une partie du contenu et ainsi augmenter la valeur du diplôme.</p> <p>Le conseil de CSPM a validé cette dérogation, considérant qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'une expérimentation, prévue par l'article 7 de la note de cadrage UGA relative aux MCCC de licence :</p> <p>« Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de dérogations à des fins d'expérimentation. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »</p>

Présentation des RDE et MCCC

Licences - CSPM H3S

règles dérogatoires

FACULTE DE MEDECINE :

DOMAINE	MENTION	parcours de L1	Règle dérogatoire	Argumentaire Composante
STS	SCIENCES POUR LA SANTE	Sciences infirmières	ects non multiples de 3	Les crédits sont calqués sur ceux attribués au Diplôme d'Etat.

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM Faculté des sciences règles dérogatoires

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Décision conseil de CSPM
STS	AGRONOMIE	Eco-conseiller en production agricole (Agroécologie)	pas d'UE de langue mais 7hTD effectuées en anglais dans le cadre de l'UE Projet tutoré	Le conseil de CSPM va demander aux responsables pédagogiques de ces 3 licences professionnelles de corriger ces points d'attention, pour l'année prochaine.
	AMENAGEMENT PAYSAGER : CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN	Ecologie Urbaine et Biodiversité	pas d'UE de langue. L'anglais est intégré à l'UE Professionnalisation	
	PRODUCTIONS ANIMALES	Technologies en physiologie et physiopathologie : application à la pharmacologie et à la santé animale	pas d'UE langue. Cette LP offre un enseignement de l'anglais avec un passage du TOEIC en fin d'année. Préparation au TOEIC faite dans un organisme extérieur.	

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
DEG/ALL	METIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL	Trilingue anglais-espagnol (Valence)	Pour les 2 parcours, 6 UE sur 12 au total ont un nombre d'ects non multiple de 3 (4 ects)	L'équipe pédagogique a souhaité que le nombre d'ECTS affecté aux EC soit le même pour chaque UE. Certaines UE n'ont que 2 EC (UE = 4 ects).
		Opérations douanières (Valence)		

Présentation des RDE et MCCC

Licences professionnelles – CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR STAPS :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
STAPS	GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS	Entrepreneuriat et tourisme des sports nature (Valence)	Nécessité de valider chaque BCC pour valider le diplôme	<p>Notre objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle de nos étudiants. A cette fin, les blocs de compétences ont été le point de départ de la logique de construction de ces formations.</p> <p>Nous souhaitons mettre en place ces licences flexibles et écrites en compétences, en adéquation avec la politique d'innovation et de flexibilité de l'UGA d'une part (démarche APC, PIA3 Flexi TLV) et du ministère d'autre part (PFL).</p> <p>Le conseil de CSPM a validé cette dérogation, considérant qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'une expérimentation, prévue par l'article 7 de la note de cadrage UGA relative aux MCCC de licence :</p> <p>« Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de dérogations à des fins d'expérimentation. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »</p>

Présentation des RDE et MCCC

— Licences professionnelles – CSPM EUT règles dérogatoires

IUT 1:

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	règle dérogatoire	Argumentaire composante
STS	CHIMIE ANALYTIQUE CONTRÔLE QUALITE ENVIRONNEMENT	Chimie Analytique et Instrumentale	La plupart des UE de ces LP ont un nombre d'ects non multiple de 3	L'IUT1 est dans la phase de construction et d'écriture du BUT avec toute la réglementation qui en découle. Ce nouveau diplôme intégrera un grand nombre de nos licences professionnelles. Sur cette courte période il nous semblait difficile d'imposer la mise en place de cette règle des multiples de 3 ECTS aux UE.
	CHIMIE ET PHYSIQUE DES MATERIAUX	Chimie et Physique des Matériaux		
	METIERS DE L'ELECTRICITE ET L'ENERGIE	Distribution Electrique et Automatismes Bâtiments connectés et gestion intelligente de l'énergie		
	METIERS DE L'ELECTRONIQUE : COMMUNICATION, SYSTEMES EMBARQUES	Conception des Systèmes Embarqués		
	METIERS DE L'ENERGETIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU GENIE CLIMATIQUE	Conduite et Gestion d'Opérations en Thermique du Bâtiment		
	METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Conception Intégrée et Conduite de Projets Conception et Automatisation de Machines Spéciales		
	METIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION ET AMELIORATION DE PROCESSUS ET PROCEDES INDUSTRIELS	Contrôle, Métrologie, Management de la Qualité		
	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Services Mobiles et Interface Nomade		
	METIERS DE L'INSTRUMENTATION, DE LA MESURE ET DU CONTRÔLE QUALITE	Capteurs, Instrumentation et Métrologie		
	METIERS DU BTP : GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION	Conduite de Travaux en Bâtiment Conduite de Travaux en Travaux Publics		
	METIERS DU BTP : PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS	Bâtiments performants et 3 Energies		

Présentation des RDE et MCCC

— Masters - CSPM Faculté des sciences

règles dérogatoires

UFR IM²AG :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS de M2	Règle dérogatoire	Argumentaire composante
STS	MIASHS - MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS	Statistiques et Science des Données (parcours existant à l'UFR SHS)	Le S4 est acquis à 12/20	le semestre 2 du M2 est composé du projet tutoré et du stage. Ces deux éléments sont un pilier de la formation et nous souhaitons mettre l'accent dessus via l'évaluation

Présentation des RDE et MCCC

— Masters - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR LANGUES ETRANGERES :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Règle dérogatoire M1	Règle dérogatoire M2	Argumentaire composante
ALL	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	Coopération Internationale et Communication Multilingue	5 UE sur 11 ont un nombre d'ects non multiple de 3		La spécificité pédagogique de la mention Langues étrangères Appliquées (LEA) nous conduit à proposer une distribution des ECTS en décalage avec le cadrage de l'UGA. En effet, le caractère éminemment pluridisciplinaire de la formation, qui implique des enseignements fondamentaux dans deux langues à égalité (il n'y a pas de LV1 et de LV2 en LEA mais une langue A, l'anglais, à égalité en importance avec une langue B) mais également dans les autres enseignements spécifiques aux parcours concernés (justifiés par l'objectif de formation de linguistes ne se destinant pas à l'enseignement mais à l'usage de leurs compétences linguistiques dans le monde professionnel, public ou privé), nous impose des regroupements pondérés de manière spécifique. C'est parce que nous souhaitons préserver la cohérence pédagogique de cette mention, et donc sa crédibilité auprès des étudiants et de leurs futurs employeurs, que nous demandons une telle flexibilité.
		Négociateur Trilingue en Commerce International	toutes les UE du S1 ont un nombre d'ects non multiple de 3	2 UE sur 5 du S4 ont un nombre d'ects non multiple de 3	
		Traduction Spécialisée Multilingue	4 UE sur 10 ont des crédits qui ne sont pas des multiples de 3	3 UE sur 8 ont des crédits qui ne sont pas des multiples de 3	

Présentation des RDE et MCCC

Masters - CSPM H3S

règles dérogatoires

UFR SHS :

DOMAINE	MENTION	PARCOURS	Règle dérogatoire M1	Règle dérogatoire M2	Argumentaire composante
SHS	MATHEMATIQUE, INFORMATIQUE APPLIQUEE AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (MIASHS)	Statistiques et Science des Données (SHS : composante seconde)		Le S4 est acquis à 12/20 (même argumentaire IM²AG)	le semestre 2 du M2 est composé du projet tutoré et du stage. Ces deux éléments sont un pilier de la formation et nous souhaitons mettre l'accent dessus via l'évaluation
	METIERS DU LIVRE ET DE L'EDITION	Information, Documentation, Bibliothèque		5 UE sur 7 ont un nombre d'ects non multiple de 3	Pas d'argumentaire
	SCIENCES DE L'EDUCATION	Ingénierie de la Formation Professionnelle : Apprentissage, Travail et Compétences	3 UE sur 8 ont un nombre d'ects non multiple de 3	toutes les UE ont un nombre d'ects non multiple de 3	Pour l'attribution des crédits des unités d'enseignement de notre master nous avons tout d'abord cherché à mettre en cohérence la charge de travail demandée avec les crédits obtenus (ce qui est à nos yeux l'essentiel). Nous avons ensuite élaboré une cohérence thématique intra-UE. Nous avons également respecté la contrainte de 30 ECTS par semestre. La règle des multiples de 3 qui nous a été présentée comme une recommandation et non pas comme une obligation
	SCIENCES SOCIALES	Vieillesse Handicap Santé Sociétés - Ingénierie de projet et encadrement	les 3 UE du S7 ont un nombre d'ects non multiple de 3 (10 ects chacune)		En cohérence avec ce qu'il nous était demandé, nous avons cherché la cohérence entre le contenu des UE, les coefficients et les crédits ECTS attribués La règle des multiples de 3 nous a été présentée comme une recommandation et non comme une obligation. Concernant ce semestre 7 de M1, nous avons choisi d'afficher comme ayant une importance égale les trois UE prévues (portant respectivement sur les connaissances théoriques - UE1, la méthodologie - UE2, et la professionnalisation - UE3).

Jean BRETON : Quelles sont les conséquences lorsqu'aucun argumentaire n'est apporté ?

David DECHENAUD : Généralement, l'absence d'argumentaire correspond au non respect de la règle de 3. L'équipe pédagogique ne s'est sans doute pas sentie obligée de répondre à notre demande, pour des raisons de principe ou de non adhésion à la règle. L'année prochaine, nous pourrions demander à ce qu'une réponse argumentée soit apportée. Par ailleurs, je pense que certaines équipes pédagogiques confondent ECTS et coefficient, or ces deux éléments sont indépendants : une matière peut donner lieu à peu d'ECTS tout en ayant un fort coefficient, et inversement. Le critère doit être la charge de travail que cela représente pour l'étudiant dans son cursus. Il faudrait peut-être que l'on retravaille avec les équipes qui ne transmettent pas d'argumentaire. Il s'agit de la seule dérogation notable aux règles que nous avons définies ; toutes nos formations - y compris celles des CAPM, respectent l'ensemble des autres règles, ce qui me semble être une réussite en termes d'intégration.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 25 novembre 2021**
- 3. Approbation des critères généraux d'examen des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1 (suite)**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Master 1**
- 5. Avis concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 6. Évaluation de la cohérence globale des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances**
- 7. Questions diverses**

Yasmine TOUHAMI : Le Président de l'Université a envoyé un mail à l'ensemble des étudiants concernant l'auto-signallement et le droit à deux sessions d'examens pour les personnes positives au COVID ou cas contact. Est-ce également applicable aux étudiants infirmiers ? Il me semble qu'il y a une convention entre l'université, les IFSI et le CHU. Par ailleurs, je souhaiterais savoir si les cadrages votés en CFVU sont applicables à ces étudiants. Comment s'articule la communication entre la CFVU ou l'université et les équipes pédagogiques des IFSI ?

David DECHENAUD : Les cadrages de la CFVU ne s'appliquent pas à ces diplômes, lesquels font l'objet d'une réglementation particulière. Nous avons effectivement signé une convention avec les IFSI, qui concerne de nombreux aspects, notamment la qualité d'étudiant de l'UGA des étudiants dans ces IFSI, la CVEC et les passerelles. En revanche l'UGA n'intervient pas dans l'organisation pédagogique des études d'infirmier des IFSI. Je ne saurais pas vous dire quelles sont les modalités prévues dans le contexte sanitaire. Quant à l'articulation des compétences de l'université, du CHU et des IFSI, nous pouvons prévoir une présentation en CFVU de l'organisation des études d'infirmier. Par ailleurs, je tiens à préciser que tout étudiant a droit à deux sessions ; un étudiant cas contact ou positif au Covid a droit à un examen de substitution que nous pourrions appeler « session 1 bis », et conserve donc la possibilité d'avoir un rattrapage s'il échoue.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Je tiens à porter à votre attention l'importance de la désignation des nouveaux membres de la Commission Vie étudiante (CVE) le plus tôt possible, cette instance ayant encore des dossiers à traiter concernant des projets en attente de subvention se déroulant pour certains début mars.

David DECHENAUD : Tout à fait, nous avons bien prévu de procéder au remplacement des représentants étudiants siégeant dans les différentes

instances. Ces désignations auront lieu au mois de janvier, ou à défaut en février ; nous notons la priorité à accorder au renouvellement de la représentation étudiante au sein de la CVE.

La séance est levée à 17h30.

Annexes

- 1 – Relevé de décisions du 25 novembre 2021
- 2 – Compléments d'information sur les attendus nationaux
 - 3a – Capacités d'accueil de Master 1 – Version initiale
 - 3b – Capacités d'accueil de Master 1 – Version corrigée
- 4a – Note d'orientation pédagogique des maquettes pour l'accréditation 2021
- 4b – Contenu du contrôle de cohérence et dispositions complémentaires
 - 4c – Règles MCCC Licence
 - 4d – Règles MCC Licence professionnelle
 - 4e – Règles MCC Master
 - 4f – Tableau de suivi RDE Licence
- 4g – Tableau de suivi RDE Licence professionnelle
 - 4h – Tableau de suivi RDE Master
 - 4i – Tableau de suivi RDE Autres formations